

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

Égalité Fraternité

> CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP PERIGUEUX 15 RUE 26EME REGIMENT D'INFANTER

BOUILLAUD VERONIQUE

24053 PERIGUEUX

LE BOURG 1 CLAUDS VIEUX

24210 STE ORSE

3658-003528-0017-2



Numéro de propriétaire :

Numéro fiscal(C):

Référence de l'avis :

Vos références

473 B00216 W

02 59 846 955 389

22 24 4263835 41

Département d'imposition :

24

Commune d'imposition :

DORDOGNE 473

SAINTE-ORSE

Débiteur(s) légal(aux) :

le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle :

221

Date d'établissement :

09/08/2022

Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service :

24023

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
- du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h - pour toute autre question, votre centre des
- finances publiques (coordonnées ci-dessous)

F Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

· pour le paiement de votre impôt :

SIP PERIGUEUX

15 RUE 26EME REGIMENT D'INFANTER 24053 PERIGUEUX

Tél: 05 53 03 36 42

· pour le montant de votre impôt :

SDIF DE DORDOGNE - PERIGUEUX CELL FON DEP DEPARTEMENTALE-PERIG 15 RUE 26E REGIMENT D INFANTERIE CS 61000

24053 PERIGUEUX CEDEX

Tél: 05 53 03 14 80

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à payer

822,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette :
- en renvoyant le talon d'adhésion joint à la fin de l'avis.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.

Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers", disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

Identifiant	Droit	DÉBITEUR(S) LÉG	Désignation et adresse	animate wire
MB9QTZ	PROPRIETAIRE	BOUILLAUD VERONIQUE GENEVIEVE		

Tax	es foncières 2022	Commune	Syndicat de communes	Inter communa	alité	Tax spéci			ordures nagères	C	Taxe SEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	40,00 %	C	% 2,9	99 %	(0,18 %		14,13 %	70%	0,172 %	
	Taux 2022	40,00 %	9	% 4,4	12 %	0,	165 %		13,98 %		0,194 %	
	Adresse Base Cotisation Cotisation lissée	9001 CLAUD 998 399	S VIEUX		998		998		998 140	ā	998	587
	Adresse Base Cotisation Cotisation lissée										F401 (2	
	Cotisation 2021 Cotisation 2022	399	5,5 (1)	%	44 %	à ta er	2 %		140		2 %	58
	Variation		Syndicat de	Inter	Ta:		Taxe spécia		Chambre d'agriculte		Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	59,85 %	%	16,12%	Section of the second	5,44%	Charles Continues	63%	21,00	Maria Santa	0,801%	
	Taux 2022	59,85 %	%	16,23%	75	5,44%	0,3	99%	20,30	0%	0,772%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	197		197	e private	a et e	Engri 3		2	246	197	
	Cotisation 2021 Cotisation 2022 Variation	118	%	32 %		%	v 1747]	%		50 %	2 %	202
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					u forfait stier	I Dase terrains I			se d'assurance des cidents agricoles		
	Base État Base collectivité								Droit proportion	nnel :		
	Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. La base communale des terres agricoles exonérée est de 49 €.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale Dégrèvement Habitation principale Dégrèvement JA État Dégrèvement JA Collectivité				33	
	Références admir	Références administratives : 240 50 021 023 473 473 G R						Montant de votre impôt				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots gouv fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux régles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots gouv fr, Les informations recueillles pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). fiscales).

fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : données-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.